

## Bulletin Officiel n° 5880 du Jeudi 07 octobre 2010

**Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n° 1314-10 du 19 safar 1431 (4 février 2010) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Tarfaya Offshore III " à l'Office national des hydrocarbures et des mines et à la société " DVM International Limited " .**

**La ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement,**

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1er avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 joumada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel que modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté conjoint de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement et du ministre de l'économie et des finances n° 1149-10 du 17 safar 1431 (2 février 2010) approuvant l'accord pétrolier " Tarfaya Offshore " conclu le 15 hija 1430 (3 décembre 2009) entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société " DVM International Limited " ;

Vu la demande du permis de recherche d'hydrocarbures dit " Tarfaya Offshore III " déposée le 3 décembre 2009, conjointement par l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société " DVM International Limited",

### **Arrête :**

**Article premier :** Il est accordé conjointement à l'Office national des hydrocarbures et des mines et à la société " DVM International Limited" le permis de recherche d'hydrocarbures dit " Tarfaya Offshore III " .

**Article 2 :** Les limites du permis visé à l'article premier ci-dessus, qui couvre une superficie de 1827,5 km<sup>2</sup>, telles qu'elles figurent sur la carte annexée à l'original du présent arrêté, sont définies comme suit :

a) Par les lignes droites joignant successivement les points 2, 3, 4 et 1 de coordonnées géographiques Datum Merchich suivantes :

Points	Lat_Merchich	Long_Merchich
1	28°54'30.000"N	Intersection/Côte
2	28°47'00.000"N	Intersection/Côte
3	28°47'00.000"N	12°12'00.000"W
4	28°54'30.000"N	12°12'00.000"W

b) Par la ligne des plus basses eaux joignant le point 1 au point 2.

**Article 3 :** Le permis de recherche " Tarfaya Offshore III" est délivré pour une période initiale de deux années et six mois à compter du 3 février 2010.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Bulletin officiel*.

*Rabat, le 19 safar 1431 (4 février 2010).*

**Amina Benkhadra.**